

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: Batterie plomb - acide

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Batterie plomb – acide chargée avec de l'acide sulfurique diluée.

Batteries de démarrage : TAB (Polar, Polar S, Polar Truck, Magic, Magic Truck, Stop&Go EFB, Stop&Go AGM, Ocean, Ocean Supply, Ocean Twin)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

PROXITECH S.A.S. 3 avenue Gutenberg 77600 Bussy-Saint-Georges

Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10 - Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15

www.proxitech.com – contact@proxitech.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0) 1 4 5 4 2 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Pas de dangers encourus lors de l'usage normal de la batterie plomb – acide comme cela est décrit dans les instructions d'usage qui sont fournis avec la batterie. Cependant, les batteries plomb-acide ont trois caractéristiques significatives :

- Elles contiennent de l'électrolyte dans lequel il y a de l'acide sulfurique dilué. L'acide sulfurique peut causer de sérieuses brûlures chimiques.
- Au cours du processus de chargement ou du fonctionnement, ils peuvent dégager de l'hydrogène et de l'oxygène, ce qui, dans certaines circonstances, peut entraîner un mélange explosif.
- Ils peuvent contenir une quantité d'énergie considérable, qui peut devenir une source de courant électriquement élevé et un choc électrique important en cas de court-circuit.







Il peut être nécessaire de marquer les batteries avec les symboles énumérés à la section 15.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances :

Description chimique: Mélange aqueux à base d'additifs

Composants:

CAS	Description	Quantité ¹ (% de la masse)	Catégories de dangers et pictogrammes
7439-92-1	Grille de plomb (plomb massif, plomb alliage)	~ 33	Repr. 1A - H360FD Lact- H362 
74399-92-1	Masse active (Dioxyde de plomb, plomb inorganique composés, avec traces possibles de additifs)	~ 32	Repr. 1A - H360Df Acute Tox. 4 - H332 Acute Tox. 4 - H302 STOT RE 1 - H372 Lact – H362 Carc.2 - H351 Aquatic Acute 1 – H400 Aquatic Chronic 1 - H410    
7664-93-9	Electrolyte ² (acide sulfurique dilué avec additifs)	~ 33	SkinCorr.1A - H 314 
	Contenant en plastique / parties en plastique ³	~ 7	-

1) Le contenu peut varier en fonction des performances et / ou de l'application de la batterie.

2) La densité de l'électrolyte varie en fonction de l'état de charge.

3) La composition du plastique peut varier en fonction des exigences du client.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Ces informations ne sont pertinentes que si la batterie est en panne et que cela entraîne un contact direct avec les ingrédients.

4.1 Description des premiers secours:

Electrolyte (acide sulfurique dilué): l'acide sulfurique agit corrosif et endommage la peau
Composés de plomb: les composés de plomb sont classés comme toxiques pour la reproduction

4.2 Electrolyte (acide sulfurique):

Après contact avec la peau : rincer avec de l'eau, retirer et laver les vêtements humides.
Après inhalation de fumée d'acide : respirer de l'air frais, demander conseil à un médecin.
Après contact avec les yeux : rincer sous un filet d'eau pendant quelques minutes, demander conseil à un médecin.
Après ingestion : Boire immédiatement beaucoup d'eau, avaler du charbon actif, ne pas provoquer de vomissement et demander conseil à un médecin.

4.3 Plomb:

Après contact avec la peau : nettoyer avec de l'eau et du savon.
Après inhalation de fumée d'acide : respirer de l'air frais, demander conseil à un médecin.
Après contact avec les yeux : rincer sous un filet d'eau pendant quelques minutes, demander conseil à un médecin.
Après ingestion : se laver la bouche avec de l'eau, demander conseil à un médecin.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés:

CO₂, agents d'extinction à poudre sèche ou à l'eau.

Agents d'extinction inappropriés:

Eau, si la tension de la batterie est supérieure à 120 V.

Équipement de protection spécial:

Lunettes de protection, équipement de protection respiratoire, équipement de protection contre les acides, vêtements résistant aux acides dans le cas d'installations de stockage de batteries stationnaires plus grandes ou dans lesquelles de plus grandes quantités sont stockées.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Ces informations ne sont pertinentes que si la batterie est en panne et que les ingrédients sont libérés.

En cas de déversement, utilisez un liant, tel que du sable, pour absorber l'acide renversé; utiliser de la chaux / carbonate de sodium pour la neutralisation; éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur; ne pas laisser pénétrer dans les égouts, la terre ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Conservez-le sous un toit dans une ambiance fraîche - les batteries plomb-acide chargées ne gèlent pas jusqu'à -50 ° C; éviter les court-circuits. Rechercher un accord avec les autorités locales responsables de l'eau si de plus grandes quantités de piles doivent être stockées. Si des piles doivent être stockées, il est impératif de respecter les informations d'utilisation.

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Plomb et composés de plomb

Aucune exposition au plomb et aux composés de plomb dans des conditions normales d'utilisation.

8.2 Electrolyte (acide sulfurique)

Une exposition à l'acide sulfurique et à un brouillard acide peut se produire pendant le remplissage et le chargement.

Valeur seuil en milieu de travail: Les limites d'exposition professionnelle au brouillard d'acide sulfurique sont réglementées sur une base nationale.

Mot d'avertissement: Danger

Danger: Corrosif

Pictogramme de danger:



Équipement de protection individuelle: Lunettes de protection, gants en caoutchouc ou en PVC, vêtements résistant aux acides, bottes de sécurité.

Numéro CAS: 7664-93-9

Mentions de danger: H314 Provoque des brûlures graves et des lésions oculaires.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Bien se laver après la manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage protection.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissement.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (SUITE)

P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Retirer lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
 P405 Stocker dans un lieu verrouillé.
 P501 Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale / régionale / réglementation nationale / internationale (à préciser).
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'allumage.
 Ne pas fumer.
 P309 + P315 En cas d'exposition ou de malaise, consultez immédiatement un médecin. conseils / attention.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique:	Plomb	Acide sulfurique (30-38.5%)
État physique à 20 °C:	Solide	Liquide
Aspect:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Couleur:	Gris	Incolore
Odeur:	Inodore	Inodore
Seuil olfactif:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Volatilité:		
Température de fusion :	327 °C	-35 à -60°C
Température d'ébullition à pression atmosphérique:	1740 °C	approx. 108 à 114°C
Pression de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *	
Pression de vapeur à 50 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Caractéristiques du produit:		
Masse volumique à 20 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Densité relative à 20 °C:	11.35 g/cm ³	1.2 à 1.3 g/cm ³
Viscosité dynamique à 20 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 20 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Très faible (0.15 mg/l)	Complète
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Propriétés explosives:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Inflammabilité:		
Point d'éclair:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Explosivité:		
Limite inférieure d'explosivité:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Limite supérieure d'explosivité:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
9.2 Autres informations:		
Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (acide sulfurique, 30 - 38.5%)

- Liquide corrosif, ininflammable.
- Décomposition thermique à 338° C.
- Détruit les matières organiques telles que le carton, le bois, les textiles.
- Réagit avec les métaux et produit de l'hydrogène.
- Réactions vigoureuses au contact de l'hydroxyde de sodium et des alcalis.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette information ne s'applique pas au produit fini "Batterie au plomb-acide". Cette information ne s'applique à ses composés qu'en cas de bris d'un produit. Il existe différentes limites d'exposition au niveau national.

11.1 Électrolyte (acide sulfurique dilué) :

L'acide sulfurique est extrêmement corrosif pour la peau et les muqueuses ; l'inhalation de brouillards peut causer des dommages aux voies respiratoires.

Données sur la toxicité aiguë :

LD₅₀ (oral, rat) = 2140 mg/kg

LC₅₀ (inhalation, rat) = 510 mg/m³/2h

11.2 Plomb et composés du plomb

Le plomb et ses composés utilisés dans les accumulateurs au plomb peuvent causer des dommages au sang, aux nerfs et aux reins lorsqu'ils sont ingérés. Le plomb contenu dans la matière active est classé comme toxique pour la reproduction.

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Cette information est importante si la batterie est brisée et que les ingrédients sont libérés dans l'environnement.

12.1 Électrolyte (acide sulfurique dilué)

Afin d'éviter d'endommager le système d'égout, l'acide doit être neutralisé au moyen de chaux ou de carbonate de sodium avant d'être éliminé. La modification du pH peut causer des dommages écologiques. La solution électrolytique réagit avec l'eau et les substances organiques, causant des dommages à la flore et à la faune. L'électrolyte peut également contenir des composants solubles du plomb qui peuvent être toxiques pour les milieux aquatiques.

12.2 Plomb et composés du plomb

Un traitement chimique et physique est nécessaire pour l'élimination de l'eau. Les eaux usées contenant du plomb ne doivent pas être éliminées sans traitement.

Les grilles en plomb métallique ne sont pas classées comme écotoxiques.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Les batteries au plomb-acide usagées (EWC 160601*) sont soumises à la réglementation de la directive européenne sur les batteries et à son adoption dans la législation nationale sur la composition et la gestion en fin de vie des batteries.

Les batteries au plomb-acide usagées sont recyclées dans des affineries de plomb (fonderies de plomb de seconde fusion). Les composants d'une batterie au plomb-acide usée sont recyclés ou retraités.

Dans les points de vente, les fabricants et les importateurs de batteries, respectivement les distributeurs de métaux, reprennent les batteries usagées et les remettent aux fonderies de plomb de seconde fusion pour traitement.

Pour simplifier le processus de collecte et de recyclage ou de retraitement, les batteries au plomb-acide usagées ne doivent pas être mélangées à d'autres batteries.

L'électrolyte (acide sulfurique dilué) ne doit en aucun cas être vidé de manière inerte. Ce processus doit être exécuté par les entreprises de transformation uniquement.

*20133 Le CEE peut être utilisé pour les piles municipales collectées.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre	Transport terrestre (ADR/RID) - UN N° : UN2794 - Classification ADR/RID : Classe 8 - Nom d'expédition approprié : BATTERIES, HUMIDE, RENFORCÉES D'ACIDE stockage électrique - Groupe d'emballage : non affecté - Instructions d'emballage : P 801 - ADR/RID : Les batteries neuves et usagées sont exemptées de toutes les dispositions de l'ADR/RID (disposition spéciale 598).
Transport maritime	Transport maritime (Code IMDG) - Classification : Classe 8 - UN N° : UN2794 - Nom d'expédition approprié : BATTERIES, MOUILLÉES, RENFORCÉES D'ACIDE stockage électrique - Groupe d'emballage : Non attribué - EmS : F-A, S-B - Instructions d'emballage : P 801
Transport aérien	Transport aérien (IATA-DGR) - Classification : Classe 8 - UN N° : UN2794 - Nom d'expédition approprié : BATTERIES, MOUILLÉES, RENFORCÉES D'ACIDE stockage électrique - Groupe d'emballage : Non attribué - Instructions d'emballage : P 870

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Conformément à la directive européenne sur les piles et accumulateurs et à la législation nationale en vigueur, les accumulateurs au plomb-acide doivent être marqués d'une poubelle barrée avec le symbole chimique du plomb indiqué ci-dessous, ainsi que du symbole de retour/recyclage ISO.



De plus, les batteries plomb-acide peuvent devoir porter les symboles de danger décrits ci-dessous :



Ne pas allumer de flammes ou d'étincelles



L'électrolyte est hautement corrosif



Utiliser des lunettes de sécurité



Merci de suivre les instructions



Garder éloigné des enfants



Danger d'explosion. Éviter les courts circuits.

L'étiquetage peut varier en fonction de l'application et de la dimension de la batterie. Le fabricant ou l'importateur des batteries est responsable de l'apposition des symboles (une taille minimale est spécifiée). En outre, des informations à l'intention des consommateurs/utilisateurs sur la signification des symboles peuvent être jointes.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les produits telles que les batteries n'entrent pas dans le champ d'application de la réglementation et nécessitent la publication d'une fiche de données de sécurité de l'UE (Règlement (CE) 1907/2006, article 31).

Les informations données ci-dessus sont fournies de bonne foi sur la base des connaissances existantes et ne constituent pas une assurance de sécurité dans toutes les conditions. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter toutes les lois et réglementations applicables au stockage, à l'utilisation, à l'entretien ou à l'élimination du produit. En cas de questions, le fournisseur doit être consulté.

Toutefois, ceci ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas une relation contractuelle juridiquement valable.

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.